

Afin d'éviter la propagation de maladies dans les exploitations de détention de porcs, les règles suivantes sont à respecter lors des visites:

Conditions relatives à l'hygiène des visiteurs

- Ne visiter les porcheries qu'en portant des bottes et des vêtements de protection propres à l'exploitation. Les producteurs ont l'obligation de les mettre à disposition des visiteurs dans un état de propreté irréprochable.
- Les exploitations d'élevage et d'engraissement sont à visiter en fonction de leur statut. Les exploitations sans statut SSP (non SSP) ne doivent pas être visitées le même jour avant les exploitations SSP.
- Lors d'une visite d'exploitation, si une toux ou d'autres symptômes de maladies officiellement combattues ou facilement transmissibles sont constatés, plus aucune porcherie ne doit alors par la suite être visitée. L'Office vétérinaire ou le SSP doivent être informés (annonce obligatoire).
- Sur demande, le statut actuel des exploitations peut être communiqué par le SSP.
- Avant d'entrer dans une exploitation SSP, tous les visiteurs doivent avoir séjourné au moins de 48 heures en Suisse. Des exceptions dûment justifiées peuvent être envisagées avec l'accord du responsable du secteur d'activité SSP.
- En cas d'incertitudes quant à l'ordre des visites de contrôleurs, avant de pénétrer dans l'étable, l'instance supérieure du contrôleur doit être contactée.

L'ordre suivant doit être respecté lors des visites d'exploitations SSP dans la même journée

Avant la visite d'exploitations A-R (exploitations de remonte), aucune exploitation non A-R ne peut être visitée le même jour. Les exploitations d'élevage sont visitées avant celles d'engraissement (exception: exploitations A-R niveau «avancement de remontes»).

L'illustration suivante montre l'ordre de visite à respecter (en direction de la flèche).

